

VOTRE COLLECTION

MÉRITE LA MEILLEURE PROTECTION



Collection cars by Hiscox

Le contrat des véhicules de collection

Des garanties étendues et adaptées



Dommmages « Tous risques » en circulation ou non

y compris :

- Dommages Tous accidents
- Bris de glace
- Incendie
- Vol (car-jacking, etc.) et vandalisme du véhicule ou de ses accessoires
- Vol des effets personnels et perte de clés
- Tempête et tous événements climatiques



Assistance spécialisée 24h/24 7j/7

- Intervention sans franchise kilométrique ("0km")
- Dépannage sur place ou remorquage au garage de la marque jusqu'à 1 500 € TTC
- À l'étranger : frais de rapatriement à hauteur des frais réels, frais de gardiennage jusqu'à 1 000 € TTC



Une définition large des véhicules de collection

Une offre accessible
à tous les véhicules
éligibles de 15 ans et plus.



Ce contrat
n'inclut pas
la Responsabilité
Civile obligatoire

De multiples avantages



Valeur agréée

En cas de sinistre total, vous serez indemnisé sur la base de la valeur agréée préalablement définie dans votre contrat, sans remise en cause possible.



Simplicité

Un seul contrat pour couvrir votre flotte.



Tarif dégressif

Dès le 2^e véhicule, une prime calculée au plus juste pour offrir des garanties haut de gamme et un service de qualité.



Réseau d'experts

spécialisés dans les véhicules de collection.



Événements

Garantie lors de rallyes de régularité.



Prêt de volant

possible avec application ou non d'une franchise.

Exemples de situations rencontrées

Accident avec un tiers lors d'un événement

Après avoir été percuté par un autre participant lors d'un rallye de régularité, le véhicule de notre assuré a été déclaré non réparable. Sans attendre l'obtention du recours auprès du tiers en cause, **Hiscox l'a immédiatement indemnisé à hauteur de la valeur agréée.**

- Montant estimé de la réparation : 45 000 € (véhicule non réparable)
- Valeur agréée : 38 000 €

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox

€ **38 000** €

Collision avec un arbre

Après avoir percuté un arbre lors d'une sortie en Belgique, le véhicule n'était plus en état de rouler et a dû être rapatrié en France.

Mondial Assistance a pris en charge les frais de rapatriement tandis qu'Hiscox a couvert l'ensemble des frais de réparation engagés.

- Montant de la réparation : 55 000 €
- Valeur agréée : 75 000 €
- Frais de rapatriement et gardiennage : 3 400 €

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox après déduction de la franchise de 500 € et Mondial Assistance

€ **57 900** €

Bris de glace

Victime d'une projection de gravillons, le pare-brise du client s'est fendu et doit être entièrement remplacé. S'agissant d'un modèle spécial pour cabriolet, le montant de la réparation s'élève à 4 500 €. **Hiscox a pris intégralement en charge le remplacement du pare-brise, sans franchise et sans plafond.**

- Montant du sinistre : 4 500 €

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox

€ **4 500** €

Pourquoi choisir Hiscox ? L'assureur de référence de vos véhicules de collection

Depuis plus de 50 ans, **Hiscox répond aux besoins spécifiques des collectionneurs** avec des services de qualité, des garanties adaptées et des partenaires spécialisés.

En ce qui concerne notre expertise automobile pour les véhicules de collection, Hiscox a en Europe :

20 ans
d'expérience
au Royaume-Uni,
Belgique, Allemagne,
Pays-Bas, Espagne

Plus de
50 000
véhicules
assurés

Des partenariats
significatifs
en France

Appelez-nous

38 avenue de l'Opéra
75002 Paris
T 01 53 21 82 82
E hiscox.info@hiscox.fr
www.hiscox.fr

Document publicitaire à caractère non contractuel. Les garanties et les prestations sont accordées dans les limites et conditions définies par le contrat d'assurance et la convention d'assistance.

ASSUREUR : HISCOX SA - Entreprise d'assurance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le n°B217018 et agréée par le Commissariat aux assurances (CAA), agissant en France en liberté d'établissement par l'intermédiaire de sa succursale française immatriculée au RCS de Paris sous le n°833 546 989. ASSISTANCE : Assureur FRAGONARD ASSURANCE, dont les prestations d'assistance sont mises en œuvre par MONDIAL ASSISTANCE - SA au capital de 37 207 660 € - Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris - immatriculée au RCS de Paris sous le n°479 065 351. Entreprises régies par le Code des Assurances.